

EB40.R6 Composition du Comité permanent des Organisations non gouvernementales

Le Conseil exécutif

1. NOMME le Dr A. E. Calvo, le Dr A. Engel et le Professeur I. Moraru membres du Comité permanent des Organisations non gouvernementales pour la durée de leur mandat au Conseil exécutif, en plus du Dr A. Benyakhlef et du Professeur P. Macúch qui font déjà partie du Comité permanent; et
2. DÉCIDE que, si un membre du Comité est empêché d'assister aux séances de celui-ci, la personne désignée par le gouvernement intéressé pour lui succéder ou le suppléer au Conseil, conformément à l'article 2 du Règlement intérieur du Conseil, participera aux travaux du Comité.